



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 21 Juillet 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 14 membres, absents excusés ayant donné procuration : 10 membres, absents excusés : 5 membres, absent : 0 membre

POINT N° 515

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – CLOTURE, REPRISE DES RESULTATS 2024 AU BUDGET PRINCIPAL ET TRANSFERT AU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA)

Sur proposition et présentation du rapport par Madame la Maire,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-1 et L2224-2,*
- Vu la délibération en date du 5 septembre 2024 de la Commune de Sainte Marie aux Mines portant adhésion au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) et transfert de sa compétence eau potable,*
- Vu l'arrêté inter-préfectoral portant modification du périmètre et transfert des compétences du SDEA en date du 27 janvier 2025,*

Considérant le vote du compte financier unique 2024 du budget eau potable de la Commune de Sainte Marie aux Mines,

Considérant que ces opérations budgétaires et comptables de transfert sont des opérations réelles et qu'il y a donc lieu de clôturer ce budget eau potable au 31 décembre 2024. A cette date, le comptable public procède au transfert des balances du budget annexe sur le budget principal par opération d'ordre non budgétaire,

Considérant les résultats budgétaires de clôture 2024 du budget annexe de l'eau potable définis comme suit :

- résultat de clôture de la section de fonctionnement : 470 330,80 euros ;
- résultat de clôture de la section d'investissement : 136 675,66 euros.

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Madame la Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de la commission finances du 04 juillet 2025,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE la clôture du budget annexe de l'eau potable ;

DECIDE :

- de reprendre les résultats de clôture 2024 du budget annexe de l'eau potable au budget principal de la Commune comme suit :
 - ✓ section de fonctionnement pour un montant de 470 330,80 € à l'article R002 « résultat de fonctionnement reporté »
 - ✓ section d'investissement pour un montant de 136 675.66 €. Le résultat de clôture 2024 du budget principal étant de – 189 411.99 €, la reprise de l'investissement du budget eau



VILLE DE

Sainte-Marie aux-Mines

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20250721-515_2025-DE
Date de télétransmission : 29/07/2025
Date de réception préfecture : 29/07/2025

atténuera ce déficit et sera inscrit à l'article D001 « solde d'exécution de la section investissement reporté ». Le déficit cumulé s'élèvera donc à 52 736.33 € au lieu de 189 411.99 €.

- de transférer au SDEA une partie de l'excédent d'investissement pour un montant de 80 000 €. Ce transfert s'effectue via l'émission d'un mandat sur le compte 1068.

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance,

Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëllie HESTIN